

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marc Bard	Numéro de permis 2020087	Date d'inspection Le 10 décembre 2021	
Nom de l'établissement Petite École Marika		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
il n'y a aucun enfant lors de ma visite.
le local sera seulement utilisé en novembre .
la licence peut être renouvelé puisqu'elle rencontre les exigences concernant la loi sur les services à la petite enfance.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 septembre 2021

Date

original signé par
Mélicha Bard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 septembre 2021

Date